



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mai 2023

Le quatre mai deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le jeudi vingt-sept avril deux mil vingt-trois, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

Etaient présents : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, Mme Martine LE LOIRE, M. Eugène LE PELLI, M. Laurent HAMON, Mme Catherine CADORET, M. Patrick GRIGNON, Mme Nelly LE LIEN, Mme Marie-José LE GUENNEC, Mme Marie-Yvonne ALLANO, M. Philippe LE VESSIER, Mme Clodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Magali ROBIC, Mme Séverine LE SAGER, M. Anthony LE LIIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, M. Patrice LE PADELLEC, Mme Patricia LE DIAGON, M. Thierry LUCAS, Mme Nelly FOURQUET, Mme Sophie LE PALLEC, M. Gwenolé JAOUEN, Mme Emmanuelle BOURET, Mme Magali LOT.

Absents : Mme Isabelle BOHELAY, M. Yvon LE CLAINCIE, M. Franck TRULIN, M. Anthony LUCAS

Procuration : Mme Isabelle BOHELAY à M. Philippe ROBINO
M. Yvon LE CLAINCIE à Mme Pascale GILLET
M. Franck TRULIN à Mme Martine LE LOIRE
M. Anthony LUCAS à Mme Catherine CADORET

Secrétaire de séance : M. Anthony LE LIIR

1. **Approbation du procès-verbal de la dernière séance.**

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Madame le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 23 mars 2023.

2. **Administration Générale.**

- *Compte rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Par délibération en date du 4 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Délégation n°11-2023 : Signature des conventions de travaux de financement avec Morbihan Energies.

Signature de la convention de travaux et de financement avec Morbihan Energies pour l'éclairage de la voie d'accès au siège du district de football du Morbihan : montant des travaux = 10 360 € IT et subvention de Morbihan Energies de 2 424 € (23,40 %)

Délégation n°12-2023 : Demande de subvention au titre des amendes de police – aménagement d'un carrefour rue de Praludec.

AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR – RUE DE PRALUDEC			
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES H.T		RECETTES H.T	
Etudes préalable et de maîtrise d'œuvre	6 800 €	subvention amendes de police – 35 %	20 672 €
Coût des travaux	52 620 €	Autofinancement	38 748 €
TOTAL	59 420 €	TOTAL	59 420 €

Délégation n°13-2023 : Signature d'avenants au marché de rénovation et extension de l'ancien collège

Lot 1	avenant n°1	Démolition/Gros Oeuvre	MAHO BATIMENT (BAUD)	+ 4 522.30 € HT
Lot 4	avenant n°2	Etanchéité PVC	SEO ETANCHEITE (CAUDAN)	+16 510.15 € HT
Lot 6	avenant n°1	Menuiseries intérieures bois	GOUEDARD (CREDIN)	-3 137.54 € HT
Lot 8	avenant n°1	Revêtements de sols	MOISAN CARRELAGE (PONTIVY)	+24 948.71 € HT

Délégation n°14-2023 : Demande de subvention Région Bretagne « Bien vivre en Bretagne » bâtiment éco-exemplaire.

BATIMENT ECO EXEMPLAIRE - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES H.T		RECETTES H.T	
coût des travaux	896 688 €	Région Bretagne	105 202 €
honoraires : architecte (10,83 %)	96 591 €	Etat - DSIL	200 000 €
SPS, contrôle technique	6 400 €	Département - PST	50 000 €
		autofinancement	644 477 €
TOTAL	999 679 €	TOTAL	999 679 €

- *Projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2023-2029 – avis du Conseil Municipal.*

Le Conseil Municipal valide la nouvelle version du schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2023-2029 qui prend en compte les différentes modifications suivantes apportées par la Préfecture :

- La durée minimale d'ouverture obligatoire des aires de grand passage du 15 juin au 31 août au lieu du 1^{er} avril au 31 octobre.
- En précisant le rôle au sein des EPCI, des chargés de mission gens du voyage qui doivent conduire les médiations et être les interlocuteurs auprès des instances.
- De ne pas imposer une tarification commune pour toutes les aires afin de s'adapter aux différentes situations.

3. Finances

- *Vote de subventions aux associations.*

Mme le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes aux associations au titre de l'année 2023 :

PEUPLES LIES : 540€
UNICITÉ : 500€

- *Taxe d'habitation sur les logements vacants.*

Le Conseil Municipal décide de voter la taxe d'habitation sur les logements vacants au taux de 12.08% correspondant au taux de la taxe d'habitation voté lors du budget.

- *Tarifs municipaux – service enfance.*

Le Conseil Municipal valide les tarifs des séjours d'été pour les enfants fréquentant l'accueil de loisirs, ainsi que pour la sortie au Futuroscope le 18 et 19 juillet, comme suit :

TARIFS SÉJOURS ÉTÉ 2023						
Tranches du Quotient Familial (QF)	QF ≤ 669	669 < QF ≤ 891	891 < QF ≤ 1200	1200 < QF ≤ 1500	QF > 1500	EXTÉRIEUR
SÉJOUR DU 10 AU 13 JUILLET 2023 (6 – 8 ans) camping à DAMGAN, Activités BRANFÉRE						
tarif journalier	28,00	28,00	30,00	32,00	34,00	plus 50 euros sur séjour selon QF
tarif semaine (4 jrs)	112,00	112,00	120,00	128,00	136,00	
SÉJOUR DU 17 AU 21 JUILLET 2023 (9 – 11 ans) camping à DAMGAN, Activités BRANFÉRE						
tarif journalier	28,00	28,00	31,00	33,00	35,00	plus 62,50 euros sur séjour selon QF
tarif semaine (5 jrs)	140,00	140,00	155,00	165,00	175,00	
SÉJOUR DU 24 AU 28 JUILLET 2023 (10 – 12 ans) camping à DAMGAN, Activités nautiques						
tarif journalier	28,00	28,00	32,00	34,00	36,00	plus 62,50 euros sur séjour selon QF
tarif semaine (5 jrs)	140,00	140,00	160,00	170,00	180,00	
SÉJOUR DU 18 AU 19 JUILLET 2023 (12 – 17 ans) Futuroscope						
tarif séjour (2 jrs)	85,00	85,00	90,00	95,00	100,00	plus 25 euros sur séjour selon QF

- *Programmation du Quatro – signature d'une convention de partenariat financier avec Baud Communauté.*

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer la convention de partenariat financier permettant l'octroi d'une aide financière de Baud Communauté pour la programmation du Quatro à hauteur de 3 500 €.

- *Etat annuel récapitulatif des indemnités des élus.*

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal l'état récapitulatif de l'ensemble des indemnités des élus siégeant au conseil municipal pour l'année 2022.

NOM Prénom	Fonction	Indemnité de fonction (en € brut)	Indemnité de fonction (en € net avant impôts)
GILLET Pascale	Maire	29 969.82€	21 492.13€
ROBINO Philippe	Adjoint	10 952.58€	8 258.64€
HAMON Laurent	Adjoint	10 952.58€	8 258.64€
BOHELAY Isabelle	Adjoint	10 952.58€	8 456.35€
LE PEIH Eugène	Adjoint	10 952.58€	8 258.64€

LE LOIRE Martine	Adjoint	10 952.58€	8 258.64€
GRIGNON Patrick	Adjoint	8 173.33€	7 069.89€
CADORET Catherine	Adjoint	5 476.20€	4 129.15€
LE HEN Nelly	Adjoint	5 476.20€	4 736.76€
LE CLAINCHE Yvon	Conseiller délégué	5 476.20€	3 976.45€
ALLANO Marie-Yvonne	Conseillère municipale	664.84€	575.08€
AUGUY Elodie	Conseillère municipale	664.84€	575.08€
BOURET Emmanuelle	Conseillère municipale	664.84€	575.08€
FOURQUET Nelly	Conseillère municipale	664.84€	575.08€
LE DIAGON Patricia	Conseillère municipale	664.84€	575.08€
LE HIR Anthony	Conseiller municipal	664.84€	575.08€
LE PADELLEC Patrice	Conseiller municipal	664.84€	575.08€
LE PALLEC Sophie	Conseillère municipale	664.84€	575.08€
LE SAGER Séverine	Conseillère municipale	664.84€	575.08€
LE VESSIER Philippe	Conseiller municipal	664.84€	575.08€
L'HINGUERAT Maëlle	Conseillère municipale	664.84€	575.08€
LUCAS Anthony	Conseiller municipal	664.84€	575.08€
MAHAGNE Mikael	Conseiller municipal	664.84€	575.08€
PASCO Maxime	Conseiller municipal	664.84€	575.08€
ROBIC Magali	Conseillère municipale	664.84€	575.08€
SAINT MICHEL Guillaume	Conseiller municipal	510.86€	441.89€
TRULIN Franck	Conseiller municipal	664.84	575.08€

4. Urbanisme et affaires foncières.

- *ZAC des Oiseaux – avenant à la concession d'aménagement avec MORBIHAN HABITAT.*

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer l'avenant de prolongation de la concession d'aménagement pour une période de 7 ans afin de poursuivre la tranche n°2 avec la livraison courant 2023 de 20 lots.

5. Questions diverses.

- Prochain conseil municipal le vendredi 9 juin à 7h45 pour la désignation des délégués pour les élections sénatoriales.

- Les travaux de réhabilitation du réseau du centre-ville se poursuivent: le cœur de ville sera interdit à la circulation pendant 2 semaines, avec simultanément les travaux d'enrobé rue de la Mairie.
- La réflexion pour le réaménagement du centre-ville est en cours. Un appel d'offres a été lancé: 9 propositions ont été reçues en mairie et 4 cabinets de très bon niveau ont été retenus et auditionnés. Le cabinet AGAP de SÉNÉ a été choisi.
Des réunions avec les élus, les riverains et les commerçants vont avoir lieu prochainement.
BAUD étant classée « Petites Villes de Demain », une subvention de 50% sera octroyée pour les études d'aménagement du centre-ville (50% de 27 320€).
- Les travaux de construction du siège du district de football se poursuivent avec la création de 2 minis-terrains synthétiques qui pourront être mis à disposition des usagers, suivant une convention entre le district et la ville de BAUD.
- 2 feux d'artifice sont prévus pour la fête nationale :
 - 13 juillet au complexe sportif du Scaouët puis moules-frites du Baud FC
 - 14 juillet à Pont Augan – organisé conjointement avec les municipalités de QUISTINIC et LANGUIDIC.
- Agenda :
 - 8 mai : cérémonie au monument aux morts.
 - 10 mai : réception du Club Entreprises par l'Outil en Main à la Passerelle.
 - 3 juin : inauguration de la Passerelle et de l'Idée'l lalles.
 - 3 et 4 juin : Tournoi International de Guerledan / défilé des équipes dans le centre-ville le 2 juin.
 - 23 juin : fête de la Musique.

Logement :

- Un projet privé de lotissement de 18 lots est en cours près de la Résidence de la Vallée. Le Conseil Municipal propose la dénomination suivante: Lotissement du Fer à Cheval et rue des Cavaliers.
- Un permis de construire a été déposé pour la construction de 5 ensembles collectifs comprenant 95 logements situés rue du Malberh.
- Un village intergénérationnel va être construit derrière le presbytère, avec la création de 21 logements.
- L'ancienne gendarmerie va être réhabilitée par un porteur de projet privé: 5 logements et un local commercial vont être créés.

Commerce :

- Projet d'installation d'un fleuriste en face de l'ancienne gendarmerie.
- Un cabinet d'audit d'isolation des bâtiments va s'installer à la place du magasin Informateck.
- Ouverture d'une librairie à la place du bar l'Olympic.

Budget participatif :

Une vingtaine de projets ont été reçus en mairie, les projets lauréats sont les suivants :

- Mise en place de tables et bancs de pique-nique dans le lotissement «Le Clos au Chanvre »
- Organisation d'ateliers de sensibilisation à la CAA (Communication Alternative et Augmentée), mise en place de panneaux d'information sur la CAA.
- Installation de distributeurs de sachets pour déjections canines.
- Faire du BAUD FC une vitrine sportive : SBAM (Sportivement Baud A Merveille) avec les valeurs de respect, ambiance et convivialité, et diverses animations.